



## Conseil économique et social

Distr. générale  
7 décembre 2017  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

Soixante-deuxième session

12-23 mars 2018

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et à la vingt-troisième session  
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée  
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,  
développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »

### Déclaration présentée par World Federation of Ukrainian Women's Organizations, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



## Déclaration

World Federation of Ukrainian Women's Organizations se félicite de l'occasion qui lui est donnée de réexaminer la situation des femmes et des filles rurales, un sujet précédemment abordé à la cinquante-sixième session de la Commission de la condition de la femme. L'Organisation fait sienne la résolution 70/132 de l'Assemblée générale sur l'importance d'améliorer l'accès des femmes et des filles à la terre et aux ressources naturelles, aux services sociaux et à la participation citoyenne en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'agression militaire dans la région du Donbass et la persécution des Tatars de Crimée à la suite de l'annexion illégale de la Crimée plongent l'Ukraine dans une crise humanitaire. C'est pourquoi l'Organisation se tourne vers la Recommandation générale n° 30 (2013) du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sur les femmes dans la prévention des conflits, les conflits et les situations d'après conflit, et appelle de ses vœux la pleine participation des femmes à la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes et la paix et la sécurité. Alors que la Commission de la condition de la femme se penche sur les défis et les possibilités en matière d'égalité des femmes et des hommes et d'autonomisation des femmes et des filles rurales à l'occasion de sa soixante-deuxième session, il convient de noter que les femmes et les filles rurales ukrainiennes sont confrontées à des problèmes croissants.

À l'instar d'autres pays européens, l'Ukraine est aujourd'hui un État urbain : ses zones rurales n'abritent que 30 % seulement de sa population – principalement des femmes âgées, les jeunes abandonnant le travail agricole. L'insuffisance des infrastructures, l'accès limité aux soins médicaux et les difficultés économiques (un moratoire sur la vente de terres imposé en 2001 a été prolongé jusqu'en 2018) continuent de creuser l'écart entre les revenus urbains et ruraux et au niveau d'autres indicateurs de bien-être. Pour bien comprendre les incidences pour les hommes et les femmes, des statistiques précises et ventilées par sexe sont indispensables, néanmoins les femmes vivant dans les communautés rurales sont confrontées à des difficultés supplémentaires, notamment des normes sociales strictes et des attitudes patriarcales qui affectent un éventail de questions allant de l'accès aux services de santé procréative à l'accès des femmes aux postes de prise de décisions et d'élaboration du budget.

Le huitième rapport périodique de l'Ukraine présenté en février 2017 au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW/C/UKR/CO/8) a fait état de l'inquiétude suscitée par la pauvreté persistante des femmes rurales et leur accès limité aux services sociaux (justice, éducation, services de santé, logement, formation, emploi, appui aux entreprises). Des inquiétudes ont également été exprimées au sujet des besoins fondamentaux et de la sécurité physique des personnes déplacées qui ont perdu des terres, des biens et des ressources sociales, ainsi que des chefs de famille, majoritairement des femmes, qui n'ont pas de moyens de subsistance normaux et qui se heurtent à des obstacles s'agissant de recevoir des prestations légitimes, alors qu'elles s'occupent de personnes à leur charge.

World Federation of Ukrainian Women's Organizations est préoccupé par l'aggravation de la violence à l'égard des femmes dans les deux zones de conflit en Ukraine, le Donbass et la Crimée. Le nombre de victimes militaires et civiles, de blessés et de déplacés du Donbass est régulièrement mis à jour et ne cesse de croître. Dans leur péninsule natale, les Tatars de Crimée sont particulièrement exposés aux détentions, aux menaces et à d'autres violations des droits à l'activité civile et à la liberté de la presse. Étant donné que le thème de l'évaluation retenu par la Commission de la condition de la femme pour sa soixante-deuxième session est la

participation et l'accès des femmes aux médias, l'Organisation renouvelle l'affirmation de ses collègues tatars de Crimée selon laquelle la Crimée n'est plus un espace d'information libre. Ils dénoncent une réduction drastique des médias, l'exclusion des journalistes des affaires publiques et l'exil forcé des journalistes de la presse écrite et des médias sociaux.

L'Ukraine n'est pas seule à subir la guerre hybride et ses répercussions sur les femmes et les filles, à savoir leur vulnérabilité à la violence, y compris et surtout au viol et à la traite. La violence en tant que caractéristique principale d'une société militarisée entraînant de fortes répercussions dans les zones rurales mal desservies est l'affaire de tous. Le retour au pays de soldats traumatisés a exacerbé la violence domestique, d'où l'importance cruciale pour l'Ukraine de ratifier la Convention d'Istanbul (Conseil de l'Europe). L'Ukraine doit reconnaître la violence à l'égard des femmes et réprimer la violence domestique. En outre, les populations rurales nécessitent un accompagnement psychologique pour les problèmes qui sont stigmatisés et non reconnus, tels que la dépression, les traumatismes causés par la violence domestique, le stress post-traumatique et les problèmes propres à la période postnatale. Les zones rurales ont désespérément besoin de structures d'accueil et de services de réinsertion pour les victimes de violence.

L'Organisation constate avec inquiétude que les femmes ont été jusqu'à présent marginalisées dans les efforts de négociation de paix de l'Ukraine et que les expériences des femmes relatives au conflit n'ont pas été suffisamment entendues. Elle compte désormais sur la pleine inclusion des femmes et des filles et des organisations de la société civile, leur permettant d'apporter leurs points de vue aux processus de paix et de faire entendre leurs priorités dans les initiatives de reconstruction, afin de bâtir des communautés résilientes à l'agression en faveur d'une paix durable.

À ce titre, cependant, l'Organisation se réjouit des nouvelles possibilités pour les femmes en tant que puissants moteurs du développement social et économique. Cela est lié dans une large mesure à la reconnaissance de leur contribution à l'avenir du pays, qui s'inscrit dans le Plan d'action national pour l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (adopté par l'Ukraine en février 2016).

---